

Rapport de jury

Examen professionnel de SAENES
Classe Exceptionnelle

Session 2009

Préambule

La session 2009 de l'examen professionnel de SAENES classe exceptionnelle s'est déroulée dans le cadre du calendrier habituel des opérations de recrutement, à savoir

- pour l'épreuve écrite : le 1^{er} avril 2009
- pour l'épreuve orale : les 11 et 12 juin 2009

Ce rapport s'appuie sur les contributions produites par les membres du jury.

Il exposera dans un premier temps les observations générales tirées principalement de données statistiques. Il s'attachera, dans un second temps, à étudier les capacités d'analyse et de clarté d'expression des candidats au cours de l'épreuve écrite d'admissibilité. En dernier lieu, un éclairage particulier sera porté sur la phase d'admission.

Je souhaite souligner la qualité des échanges et la remarquable implication des membres du jury tout au long des travaux qui ont ponctué le déroulement de la session 2009 de l'examen professionnel de SAENES classe exceptionnelle. Ce fut particulièrement vrai pour le jury d'entretien dont les délibérations, enrichies de la diversité des parcours et expériences de leurs membres, ont abouti à une consensuelle et solide identité de vue.

Un remerciement tout particulier est adressé aux personnels de la direction des examens et concours du rectorat pour le professionnalisme, la disponibilité et l'attention de tous les instants dont ils ont fait preuve.

Sommaire

1 - OBSERVATIONS GÉNÉRALES

- 1.1. Postes offerts à l'examen professionnel
 - 1.2. Données statistiques relatives aux candidats
-

2 - L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

- 2.1. Modalités et organisation de l'épreuve
 - 2.2. Les sujets proposés
 - 2.3. L'appréciation du jury
-

3 - L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

- 3.1. Modalités et organisation de l'épreuve
 - 3.2. L'appréciation du jury
-

4 - COMPOSITION DU JURY

- 4.1. Jury d'admissibilité
- 4.2. Jury d'admission

1 - OBSERVATIONS GÉNÉRALES

1.1. Postes offerts à l'examen professionnel

2004	2005	2006	2007	2008	2009
9	9	11	11	11	11

1.2 - Données statistiques relatives aux candidats

» Évolution du nombre de candidats (inscrits/présents/admissibles/admis)

Années	Candidats				
	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Liste complémentaire
2004	67	58	23	9	2
2005	81	74	19	9	3
2006	94	89	29	11	2
2007	103	92	33	11	2
2008	105	86	27	11	2
2009	114	85	27	11	2

» Évolution du taux de réussite des candidats (admissibles et admis/présents)

Années	Candidats		
	Présents	% Admissibles	% Admis
2004	58	39,6 %	15,5 %
2005	74	25,6 %	12,1 %
2006	89	32,5 %	12,3 %
2007	92	35,8 %	11,9 %
2008	86	31,3 %	12,7 %
2009	85	31,7 %	12,9 %

» Répartition des candidats 2009 selon leur sexe (inscrits/présents/admissibles/admis)

Sexe	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Hommes			5	3
Femmes			22	8
Total	114	85	27	11

2 - L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITE

2.1. Modalités et organisation de l'épreuve

- » **Durée** : 3 H 00
- » **Coefficient** : 1
- » **Note minimale** : 8/20
- » **Nature de l'épreuve** : cette épreuve consiste en la rédaction d'une note, d'un rapport ou d'une lettre administrative à l'aide d'un dossier à caractère professionnel dont les éléments doivent permettre de résoudre un cas pratique.

2.2 - Les sujets proposés

Deux sujets étaient proposés aux candidats :

- » **Le premier portait sur des tâches d'administration générale.** Il consistait en la rédaction d'une note administrative relative au droit d'accueil en faveur des élèves du premier degré pendant le temps scolaire. Il était demandé plus particulièrement au candidat de préciser les objectifs du dispositif ainsi que les modalités de mise en œuvre, notamment l'interaction entre les divers acteurs mentionnés sur le document remis au candidat. Le sujet ne présentait pas de difficultés majeures quant à la construction de son plan, celui-ci étant suggéré dans l'exposé du sujet. Il a été jugé comme intéressant et pertinent eu égard à son actualité. Il n'offrait aucune difficulté dans sa compréhension (7 documents répartis sur 30 pages). 83 % des candidats ont choisi ce sujet.
- » **Le second sujet portait sur la gestion des établissements publics d'enseignement.** En sa qualité de secrétaire d'administration, gestionnaire dans un collège où sont inscrits 790 élèves, le candidat devait rédiger une note d'information à destination des enseignants relative aux procédures concernant les sorties et voyages non obligatoires avec participation volontaire des familles, ainsi qu'un cas pratique portant sur la répartition d'une subvention du Conseil Général. 12 documents répartis sur 39 pages ont certainement rendu difficile une appropriation rapide du dossier. 17 % des candidats ont retenu ce sujet.

2.3 – L'appréciation du jury

» Observations générales :

L'épreuve écrite d'admissibilité permet notamment d'apprécier la qualité d'analyse et de clarté d'expression du candidat. Elle constitue une modalité habituelle de travail demandée par tout responsable.

Ainsi, le candidat doit être capable de trier les informations qui lui sont fournies par les pièces constitutives du dossier, de ne sélectionner que celles qui répondent aux attentes de son responsable et de les ordonner clairement afin de structurer sa réponse.

Préalablement à la correction des copies, les membres du jury se sont accordés sur la définition d'un barème de notation spécifique à chacun des sujets.

» **Observations spécifiques**

- *sur le premier sujet :*

- l'orthographe, la syntaxe et la grammaire ont été jugées globalement satisfaisantes
- le style, la clarté d'expression : plutôt décevants et moyens
- la structuration du dossier : insuffisante et souvent dénuée de conclusion
- la compréhension du sujet : correcte
- la qualité d'analyse des candidats : l'effort de synthèse est quasi absent

- *sur le second sujet :*

- l'orthographe, la syntaxe et la grammaire : moyen
- le style, la clarté d'expression : plutôt décevants et moyens
- la structuration du dossier : trop de références sont citées, mauvais équilibre dans la rédaction des parties
- la compréhension du sujet : souvent le cas pratique n'a pas été compris
- la qualité d'analyse des candidats : l'effort de synthèse est quasi absent (énoncé des mesures...)

3 - L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

3.1. Modalités et organisation de l'épreuve

- » Entretiens individuels avec le jury

- » **Durée** : 0 H 30 en deux phases :
 - exposé du candidat sur son parcours professionnel (5 à 7 minutes)
 - conversation avec le jury (23 à 25 minutes)

3.2 – L'appréciation du jury

Sur les 27 candidats auditionnés, 11 ont été admis sur la liste principale et 2 sur la liste complémentaire.

D'une façon générale, les membres du jury ont constaté que les candidats ont souvent une connaissance approfondie des missions qui leur sont confiées dans le cadre de leurs fonctions actuelles. En revanche, à l'exclusion des 5 premiers admis, peu étaient en capacité de décrire leur environnement et contexte professionnel et plus largement les questions relatives au système éducatif dans son ensemble, y compris celles concernant plus particulièrement des sujets d'actualité.

4 - COMPOSITION DU JURY

4.1. Jury d'admissibilité

» **Président :**

- M. DUTIL - Secrétaire Général - Université Bordeaux I

» **Membres :**

- M. FERNANDEZ - AAENES Rectorat de Bordeaux
- Mme LENGLET - APAENES Université de Pau et des Pays de l'Adour
- Mme MEOULE - DARRIET - APAENES Université de Bordeaux III
- Mme BOUIGE - APAENS IPB
- Mme FURLAN - CASU LGT AGEN
- M.VINET Thierry - AAENES CLG Saint André de Cubzac

4.2. Le jury d'admission

» **Président :**

- Eric Dutil - Secrétaire Général - Université Bordeaux I

» **Membres :**

- M. FERNANDEZ - AAENES Rectorat de Bordeaux
- Mme LENGLET - APAENES Université de Pau et des Pays de l'Adour
- Mme MEOULE-DARRIET - APAENES Université de Bordeaux III